



## MUNICIPALITÉ D'ENTRELACS

### AVIS PUBLIC

#### Dépôt du rapport financier des auditeurs externes.

Conformément à l'article 176.1 du code municipal,

AVIS est donné que, lors de l'assemblée régulière du conseil qui aura lieu le 21 mai 2019, le rapport des auditeurs externes pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018 sera déposé.

DONNÉ à Entrelacs, ce 18<sup>e</sup> jour d'avril 2019.

Hugo Allaire,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

*Je, soussigné, Hugo Allaire, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité d'Entrelacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18<sup>e</sup> jour d'avril 2019, entre 9 h et 16 h.*

*En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18<sup>e</sup> jour d'avril 2019.*

Hugo Allaire,  
Directeur général et secrétaire-trésorier